

Assises Nationales
des
Régies de Quartier
et des
Régies de Territoire



9 novembre
Bron
2010

Une parole politique
pour un mieux vivre
ensemble

CNLRQ



www.assisesterritoiresolidaires.org

EDITIONS DU CNLRQ

Comité National
de Liaison des
Régies de Quartier



INTRODUCTION

Depuis près de vingt-cinq ans, les Régies de Quartier et les Régies de Territoire, portent, sur des territoires en grandes difficultés sociales et économiques, un projet original entre insertion par l'activité économique, éducation populaire et économie solidaire. En associant largement les habitants et les partenaires publics, elles accompagnent les dynamiques qui concourent à répondre aux besoins des territoires par la création de richesses matérielles et immatérielles.

Si les acteurs des Régies, directement impliqués au quotidien avec les populations, sont à même de faire émerger de nouvelles initiatives solidaires, ils font trop souvent le constat de graves dysfonctionnements et donc de grandes souffrances qui disqualifient les promesses de la République (discrimination, chômage endémique, populations et territoires stigmatisés, accès à une citoyenneté de « seconde zone », etc.).

En tant que témoins de toutes ces situations contraires aux principes que nous défendons, et convaincus par notre expérience que le changement est possible si les habitants de ces territoires y participent activement, nous avons voulu porter publiquement une parole politique pour conduire à « un mieux vivre ensemble ».

La tenue de nos Assises, à Bron le 09 novembre prochain, et la présentation des 11 problématiques diffusées sur notre site, sont issues d'un long travail mené collectivement depuis 2006 par notre mouvement. Leurs propositions, en traduisant les attentes de ces populations, s'adressent aux décideurs politiques, ceux qui ont en charge la vie de la Cité, et elles ont vocation à susciter l'adhésion de tous ceux qui, habitants, associations, travailleurs sociaux, institutionnels, interviennent dans la Cité.

Et nous avons l'ambition que ces Assises soient le point de départ de dialogues et de débats entre les responsables politiques et institutionnels et les acteurs de la société civile. D'autres propositions pourront ainsi venir les enrichir afin que toutes les difficultés de la vie quotidienne des habitants puissent faire l'objet de propositions de changement.

Je vous invite à parcourir ces propositions et, en apportant votre contribution, à partager notre projet, utopique peut-être mais mobilisateur.

Clotilde BREAUD

Présidente du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

■

Ce document est la propriété unique du Comité National de Liaison des Régies de Quartier.
Toute diffusion, reproduction, utilisation totale ou partielle en dehors des membres du CNLRQ,
fera l'objet d'une demande expresse.

REMERCIEMENTS



Merci aux 140 Régies de Quartier et Régies de Territoire,
aux 7 500 habitants, militants associatifs, élus, chercheurs, experts, universitaires ...
qui nous ont accompagné au cours de ces 5 dernières années dans nos opérations « Régies en Constellation ».
Cette dynamique a très largement conduit à la tenue de nos Assises Nationales.

Une attention particulière pour
Claude Alphandéry, Jean Pierre Worms, Jean Pierre Dardaud, Jean-Louis Laville, Elisabeth Maurel,
Laurent Mucchielli, Catherine Lévy, Gérard Brunaud, Nicole Maestracci,
pour leurs conseils avisés et le soutien qu'ils apportent à nos réflexions,
qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

- p 3 ■ Introduction
- p 5 ■ Sommaire
- p 6 ■ Pour des conditions de circulation et d'installation dignes des populations migrantes.
- p 8 ■ Pour un droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales
- p 10 ■ Pour une commande publique socialement responsable
- p 12 ■ Pour une autonomie des jeunes par un accès au logement
- p 14 ■ Pour une politique de prévention et de sécurité républicaines
- p 16 ■ Pour des services de première nécessité dans la proximité
- p 18 ■ Pour une politique en faveur du développement durable
- p 20 ■ Pour garantir à chaque citoyen un revenu suffisant permettant de vivre dignement
- p 22 ■ Pour des politiques publiques en faveur de l'Economie Solidaire
- p 24 ■ Pour mieux vivre ensemble, une démocratie de proximité
- p 26 ■ Pour des coopérations internationales populaires et citoyennes



POUR DES CONDITIONS DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION DIGNES DES POPULATIONS MIGRANTES

Résumé

L'immigration est un fait incontournable : elle représente près de 6% de la population de l'Union Européenne. En France, elle représente près de 5 millions de personnes issues, pour l'essentiel, des pays du Maghreb et des anciennes colonies (39%) et des pays de l'UE (35%). Entre 1999 et 2007, plus d'un million d'étrangers ont été naturalisés.

Malgré les nombreux obstacles et les mesures répressives de ces dernières années, la France reste une destination privilégiée, ce qui constitue, si l'on crée des conditions d'accueil et d'installation dignes, une chance fantastique pour notre pays.



Contexte

La France est historiquement marquée par une tradition d'immigration de communautés issues de divers continents. Une des caractéristiques de l'immigration est « l'afflux brutal d'une population nombreuse, en un lieu précis, à un moment précis », et bien entendu le « déracinement » que cela implique pour les individus qui ont migré. Qu'il s'agisse d'immigrations de « peuplement » ou dites de « main d'œuvre », et quelle qu'en soit l'époque, il s'agit toujours d'une relation inégalitaire, complexe, entre un pays d'accueil développé et un pays d'origine souvent pauvre. Mal préparée, considérée comme une immigration de « transit », et principalement centrée sur des logiques économiques, la réalité de l'immigration, ces trente dernières années, a présenté souvent des aspects contraires aux valeurs fondamentales de la République

et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : logement des immigrés dans des bidonvilles, baraques, cités de transit, traitement inégalitaire, discriminations, faibles moyens dévolus à l'apprentissage de la langue française et à l'intégration, droit d'association non reconnu jusqu'en 1981...

Depuis de trop nombreuses années, le statut des travailleurs immigrés est marqué par de constantes évolutions qui fragilisent le lien d'avec le pays d'accueil, renforcent les préjugés, insécurisent les rapports sociaux et, finalement, jettent dans la précarité de nombreuses familles. En outre, aucune politique n'est sérieusement pensée pour ces populations en dehors des relations au travail (droit au retour sans perte des avantages acquis par les années de cotisation, accueil et prise en charge des personnes retraitées...).

Constats

Notre pays est structuré par des principes et des valeurs dont certains sont ancrés depuis la Révolution française. Dans son article I, La Constitution de la V^{ème} République dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...) ».

Entre les années 1950 et les années 1980, l'immigration a profondément changé de nature. Nous sommes passés d'une logique « d'immigration de main d'œuvre », largement soutenue par les autorités publiques pour répondre aux besoins croissants de nombreuses industries, en particulier dans des secteurs où la pénibilité du travail est prégnante, à une « immigration de peuplement », liée au principe et au droit fondamental au regroupement familial.

A partir des années 1980, au plus fort de la crise économique, la question de l'immigration est problématisée et devient un sujet de politique intérieure. Instrumentalisée, elle fait l'objet de tous les fantasmes, relayés par une presse en mal de sensationnalisme et parfois complaisante. Ainsi, l'immigration « coûte cher » et est « responsable du taux de chômage élevé ». Au surplus, elle « concentre l'essentiel de la délinquance », les médias faisant ainsi l'impasse sur les questions sociales et les rapports entre délinquance et pauvreté.

L'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, n'a pas été sans effet sur la politique migratoire de la France : régularisation de nombreux « sans papiers », introduction de la carte de résidence, suppression des Lois Bonnet... Mais les décennies suivantes, marquées par des crises économiques majeures, reviendront progressivement sur ces avancées démocratiques, jusqu'à la création du « Ministère de l'immigration, de l'intégration, de

l'identité nationale et du développement solidaire », dont il convient de dénoncer l'intitulé et les missions, et la mise en œuvre d'une « politique d'immigration choisie ».

Toutes les études montrent pourtant que l'apport de populations migrantes constitue une chance pour notre pays, que ce soit en matière démographique, économique ou dans de nombreux secteurs d'activités, dont notre rayonnement culturel et sportif.

Au quotidien, les Régies peuvent témoigner à la fois des richesses apportées par les communautés étrangères et des discriminations/injustices qu'elles subissent.

« L'intégration » de ces populations est un processus qui conduit les migrants à « aller vers » la société d'accueil. Mais celle-ci doit également aller au contact de ces populations pour découvrir les richesses humaines et culturelles qu'elles apportent. Il ne peut s'agir d'une démarche à sens unique

mais bien d'échanges et d'engagements réciproques dans lesquels chacun se reconnaît, se respecte et s'enrichit de la culture de l'autre.

En matière de discriminations vécues par ces populations, trop nombreuses pour être énumérées, il est temps de les dénoncer publiquement et d'agir contre elles efficacement, qu'il s'agisse des migrants en situation régulière ou non.

Il est temps de penser et de passer à une autre politique, volontairement ouverte et respectueuse des valeurs républicaines que nous affichons et des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il est temps également de briser le paradoxe qui voudrait que la mondialisation économique promeuve et valorise les échanges de capitaux et de biens matériels mais empêche ou entrave la libre circulation des personnes.

Propositions

Rétablir la carte de résidence, facteur de stabilisation dans l'emploi, de capacité à se projeter dans l'avenir et, partant, d'intégration dans la société française ;

Faciliter l'accès à la nationalité française pour celles et ceux qui le souhaitent, en réformant le code de la nationalité dans un souci de simplification, d'intégration des populations migrantes et de retour aux valeurs fondamentales promues par la République ;

Développer les structures d'accueil facilitant l'accompagnement et l'intégration des populations immigrées. Des expérimentations existent, initiées par des collectivités locales qui offrent des services à ces populations : écrivain public, atelier santé, permanence d'aides sociales pour accéder aux droits, ateliers culturels et récréatifs...

Rénover le parc de foyers pour les migrants permettant d'offrir des conditions d'hébergement dignes et faciliter l'accès au parc de logement social et très social pour les familles et les personnes isolées, sans discrimination. Sur le premier point, il s'agit également de développer une offre d'accompagnement aux soins des personnes vieillissantes ou en fin de vie (les statistiques démontrent que les retraités migrants et les migrants installés dans les foyers consultent trois fois moins que les français alors que nombre d'entre eux souffrent de problèmes médicaux et psychologiques du fait de leur isolement, des métiers auxquels ils ont été exposés...);

Faciliter le droit au regroupement familial, droit reconnu par tous les états démocratiques ;

Valoriser l'apport des populations étrangères, à la fois du point de vue économique, social et culturel. La Cité de l'Immigration inaugurée récemment ne saurait constituer, à elle seule, le moyen de cette valorisation. Il faut renouer avec des pratiques d'éducation populaire pour engager des réflexions et des débats sur la question des migrations en mettant l'accent sur le respect des différences et en favorisant les échanges interculturels ;

Réformer la réglementation en vigueur en ouvrant largement les possibilités de retour dans les pays d'origine pour les migrants. Il s'agit d'appliquer l'article 8 (Droit au respect de la vie privée et familiale) de la « Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales » ratifiée par la France ;

Régulariser les travailleurs « sans papier » et reconnaître l'entièreté des droits acquis dans la mesure où ces personnes s'acquittent des cotisations sociales et fiscales comme chaque citoyen. Pour les Régies de Quartier, il faut en finir avec cette hypocrisie qui participe à la fois de pratiques de dumping social, de précarisation du salariat et de tensions diplomatiques avec les pays d'émigration ;

Faciliter le retour pour ceux et celles qui le souhaitent, en développant des mesures favorisant leur intégration économique dans le pays d'origine.



POUR UN DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES AUX ÉLECTIONS LOCALES



Résumé

L'attribution du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à tous les étrangers, quelle que soit leur nationalité, serait un pas important dans la lutte contre les discriminations institutionnelles, dans la reconnaissance de leur place dans la vie politique et démocratique du pays.

Contexte

■ Les quartiers d'habitat social sont représentés de manière significative par les étrangers non communautaires. Alors que les habitants de ces quartiers sont soumis à des « injonctions » à la participation à la vie de la Cité (plus que les autres citoyens), ils ne peuvent participer aux élections locales, pourtant constitutives de l'accès à une citoyenneté active. Paradoxalement, le droit de vote des étrangers non communautaires est inscrit dans l'agenda des réformes et le débat public, comme un serpent de mer, depuis le début des années 1980.

■ Jacques Chirac y est favorable dès 1979. En 1981, cette mesure figure parmi les 110 propositions du candidat

Mitterrand. Elle ne sera cependant pas mise en œuvre lors du premier septennat, ni lors du suivant. Les Verts présentent une proposition de Loi Constitutionnelle en 2002 relative au droit de vote des étrangers non communautaires. Nicolas Sarkozy s'y dit favorable en 2005.

■ Lors des 3èmes Rencontres Européennes des Régies de Quartier, qui se tinrent à Vincennes en Avril 2000, le CNLRQ s'est prononcé en faveur de ce droit, en présence de plusieurs ministres et de 7 500 habitants issus des quartiers, officialisant ainsi une revendication largement portée par les acteurs du mouvement.

Constats

■ En France, la longue marche vers le suffrage universel a commencé en 1848 avec le suffrage universel masculin, étendu aux femmes en 1944, aux jeunes de 18 ans en 1974, aux citoyens de l'Union Européenne (droit de vote et d'éligibilité aux seules élections municipales et européennes) par le traité de Maastricht en 1992, qui a cependant introduit une discrimination entre résidents étrangers en fonction de leur nationalité.

■ Des droits, reconnus autrefois aux seuls nationaux, sont maintenant attribués en fonction de la résidence. Par exemple, en France, comme dans le cadre de l'Union Européenne (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne), tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, ont « droit à la liberté d'expression (...), de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique... ». Les étrangers peuvent donc participer aux élections dans les associations, les syndicats, les partis politiques, et peuvent être éventuellement élus dans les instances dirigeantes, mais ne peuvent participer aux élections « politiques ».

■ Cette exclusion des étrangers du droit de vote et d'éligibilité est une atteinte grave au principe d'égalité, qui n'est pas sans conséquence :

- Pour les personnes elles-mêmes, qui participent à la vie de la Cité mais sont exclues au moment des élections, alors même que les résultats auront des conséquences sur leur vie quotidienne ;

- Pour leurs enfants, qui ont, dans de nombreux cas, le droit de vote et qui comprennent difficilement la discrimination dont sont l'objet leurs parents ;
- Pour les couches populaires, qui voient leur poids électoral réduit d'autant ;
- Pour la démocratie, car les élus ne sont représentatifs que d'une partie de la population.

■ Plusieurs pays membres de l'UE ont ouvert le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers non communautaires pour les scrutins locaux (Pays-Bas, Suède, Finlande, Estonie...). En Grande Bretagne, le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections est ouvert aux ressortissants des pays du Commonwealth.

■ La France, de ce point de vue, accuse un retard, alors que l'accès à la citoyenneté présente des vertus reconnues par l'opinion publique elle-même (responsabilisation, facteur d'intégration, apprentissage pour les jeunes générations issues de l'immigration...). De multiples sondages montrent que l'opinion publique est aujourd'hui majoritairement favorable au droit de vote et à l'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales. Sur les territoires d'intervention des Régies, la très faible participation aux élections locales, du fait de la désaffection du politique pour certains et de l'impossibilité pour d'autres nous interroge sur la représentativité des élus locaux. Certaines collectivités cherchent à contourner cette difficulté (création de conseils consultatifs dédiés aux populations privées du droit de vote, opération « un habitant, une voix » dans plusieurs communes de Seine Saint Denis...). Il est temps de prendre en compte l'ensemble des administrés.

Propositions

Pour les Régies de quartier, qui visent à « inventer des modes de gestion urbaine partagée », à susciter « la responsabilisation des habitants », une citoyenneté active ne peut se limiter au seul territoire de la Régie mais vise à l'intégration de la population du quartier à celle de la commune. Cela ne peut se faire que par la reconnaissance de l'égalité de tous et des mêmes droits pour tous.

Il s'agit donc de :

- **Passer du droit de vote selon sa nationalité à un droit de vote selon son lieu de résidence et obtenir le droit à l'éligibilité des étrangers non communautaires dans les mêmes conditions que les ressortissants de l'UE.**



POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Résumé

La commande publique devrait faire l'objet d'un débat ouvert, afin que l'Etat et les acheteurs publics procèdent de façon exemplaire aux achats. Les clauses d'insertion et leur respect pourraient ainsi inciter favorablement les habitants à participer à une réponse citoyenne.



Constats

■ Dans les territoires d'exclusion où elles interviennent, les activités que les Régies, ou des associations comparables, développent en partenariat, produisent des richesses et des flux économiques qui y sont directement injectés, permettent de construire et d'accompagner des parcours pour des personnes exclues de la sphère marchande, et renforcent la reconnaissance et le lien entre les habitants.

■ Face à la croyance selon laquelle toute garantie d'efficacité proviendrait des seules lois du marché (malgré les spectaculaires désaveux de l'actualité), cette intervention associative se fonde sur l'initiative de la société civile et l'engagement de militants. Nous observons que, devant un besoin exprimé par une collectivité, en matière d'achat ou de prestation de service, une réponse citoyenne, émanant d'associations engagées, est à même de rendre la commande publique plus opérante et adaptée aux besoins du territoire, en termes de lien social, d'insertion et de mobilisation des habitants.

■ Les achats publics restent trop souvent un domaine réservé aux techniciens et aux juristes, éloignés par leur fonction d'une vision sociétale globale. En incluant des objectifs de développement durable et de lutte contre l'exclusion, en impliquant leurs parties prenantes dans la définition du besoin d'achat, la collectivité ou l'organisme recourant aux marchés publics peut apprécier et décider des aspirations que les élus jugent fondamentales : la commande publique devient ainsi un outil éminemment politique.

■ Cependant, ce rôle social et environnemental exercé par l'Etat et les collectivités locales reste largement méconnu. La question de la commande publique n'est pas encore un sujet pour le grand public, elle n'est pas débattue dans les campagnes électorales. Elle devrait le devenir, et tous les moyens devraient être utilisés pour rendre visibles les enjeux que représentent les marchés publics et pour faire connaître les effets positifs des clauses d'insertion sociale.

Propositions

■ Favoriser l'utilisation de la commande publique en direction des structures de l'Economie Solidaire dont les missions ont spécifiquement pour but l'intérêt général

Le droit existe, qui permet de faire bien davantage que ce qui se pratique : la clause d'insertion sociale, obligatoire dans les marchés de rénovation financés par l'ANRU, est très insuffisamment utilisée par les collectivités territoriales et les organismes logeurs. Selon le Grenelle de l'environnement (circulaire du Premier ministre du 3/12/2008), en 2012, dans les marchés comportant au moins 50% de main d'œuvre, 10% au moins du montant des achats devrait être réalisé par des publics en insertion ou des travailleurs handicapés. L'Etat lui-même ne peut-il pas s'engager à respecter un pourcentage minimal dédié à l'insertion ? Dans cette même circulaire, il est prévu qu'une partie des horaires de ménage effectués au titre des marchés de l'Etat doit être réalisée de jour. Qu'en est-il du respect de cette clause ? Un partenariat avec les organisations syndicales de la branche devrait permettre d'accroître la pression sur les collectivités pour qu'elles revoient leurs marchés de nettoyage dans cette direction, afin d'améliorer les conditions de vie de tous les salariés de ce secteur.

N'est-ce pas la mobilisation de la société civile, soutenue par l'implication d'élus locaux, qui, en interpellant les responsables publics, les incitera à mettre en œuvre ces droits ?

■ Favoriser les partenariats pour la co-construction des marchés

Des pratiques exemplaires de co-construction des marchés publics et des réponses à apporter existent, et ont montré leur efficacité en matière d'impact social. Une grande diffusion de ces pratiques auprès des décideurs politiques, locaux ou nationaux, soutenue par une volonté politique au niveau national, est nécessaire pour les convaincre et les inciter à s'engager dans une démarche socialement innovante.

■ Favoriser l'accès aux marchés publics pour les petites structures

Un premier changement important, tel que le paiement rapide des factures, aidera ces petites structures. Sur le plan juridique, comme le montrent les exemples étrangers, une clause favorable aux petites entreprises est possible. Il faut donc qu'une volonté politique s'y attelle, surmonte les obstacles en droit et rende effective cette priorité.

Contexte

■ A côté des services publics, outils indispensables de cohésion sociale, les acheteurs publics peuvent aussi utiliser le moyen de la commande publique pour mettre en œuvre leurs politiques sur les territoires. Dans leur politique d'achats, dans les marchés de prestations qu'ils passent, ils agissent nécessairement, leurs choix n'étant pas neutres : ils peuvent décider d'intégrer des clauses spéciales, favorables au développement durable, à l'environnement, à l'insertion et à l'emploi des habitants des quartiers d'habitat social.

■ Dans un contexte d'écart grandissant entre les quartiers populaires et leurs agglomérations, c'est un levier considérable pour donner des orientations précises

aux entreprises et aux structures de l'Economie Solidaire, et pour contribuer aux impératifs de la lutte contre les exclusions. Par la force d'entraînement, par l'exemple qu'il donne, l'acheteur public privilégie des pratiques vertueuses reproductibles partout (utiliser des produits respectueux de l'environnement, favoriser les dynamiques d'insertion, maintenir et développer l'emploi local...). En 2009, les achats publics en France représentent environ 120 milliards d'euros par an, soit 10% du PIB. Un pourcentage dédié aux clauses sociales et environnementales aiderait à la consolidation des structures de l'Economie Solidaire, enrichirait les parcours professionnels des publics et favoriserait des cercles vertueux d'économie de circuit court.



POUR UNE AUTONOMIE DES JEUNES PAR UN ACCÈS AU LOGEMENT

Résumé

Les politiques de logement, aujourd'hui, ne sont pas en mesure d'apporter une réponse globale satisfaisante aux problèmes d'accès au logement dont souffrent les jeunes, accès pourtant indispensable à leur autonomie.



Contexte

- Dans un contexte de pénurie d'habitats sociaux, de nombreuses personnes sont confrontées à des problèmes de logement, leurs ressources étant insuffisantes pour leur permettre d'accéder au parc privé. Parmi elles, les jeunes sont particulièrement touchés.
- Certains indicateurs sont inquiétants. Selon une étude réalisée par la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), le pourcentage de demandes d'hébergement en urgence des jeunes a explosé depuis 1999. En 2004, les jeunes comptent pour 18% des demandeurs isolés s'adressant au 115 de Paris, contre 1,5% en 1999. Alors qu'ils représentent 9% de la population française, ils constituent 20% des personnes accueillies dans les lieux d'hébergement d'IDF. La part des 18-24 ans, parmi les personnes accueillies dans les centres d'hébergement, a sensiblement augmenté ces dernières années.

Constats

- La faiblesse et la précarité des revenus des jeunes ne sont pas compatibles avec les règles du marché du logement. Les loyers sont chers, notamment dans le parc privé, et les bailleurs, pour se prémunir du risque d'impayés, exigent des niveaux de garanties auxquels peu peuvent prétendre. Ni le système actuel des aides au logement, ni l'existence d'un Fonds de Garantie des Risques Locatifs ne permet aujourd'hui aux jeunes dont les ressources sont très modestes de dépasser ces contraintes et d'accéder à un logement. Les aides au logement ne garantissent pas d'effet solvabilisateur. La perception d'un revenu provoque souvent une brusque diminution du montant des allocations perçues, entraînant, pour les jeunes, une baisse de leur niveau global de ressources. Au surplus, l'offre de logement n'est pas adaptée aux besoins croissants de mobilité des jeunes au cours de leurs premières expériences professionnelles (stage, travail saisonnier...). Les possibilités de logement de courte durée sont quasi inexistantes. La longueur d'instruction des dossiers d'aide au logement, tout comme l'existence d'un mois de carence, les excluent, de fait, du système d'allocation.
- Parmi les 18-25 ans, on compte de plus en plus de jeunes en situation d'errance, pour lesquels la question du logement est peut-être encore plus cruciale et nécessite une approche différenciée et une prévention accrue. Ces jeunes en voie de marginalisation ne peuvent certes pas être appréhendés comme un groupe homogène. Les causes de leur errance peuvent être multiples. La principale reste la rupture avec les lieux et milieux familiaux, à laquelle viennent s'ajouter des conditions socio-économiques précaires, une absence d'autonomie financière, conduisant parfois à des expulsions locatives, des irrégularités de séjour en France, ou encore des parcours marqués par des allers-retours au sein de différentes institutions (foyers d'aide sociale à l'enfance, prisons, hôpitaux...). L'âge de la majorité entraîne, pour ceux qui ne bénéficient d'aucun soutien familial, une rupture brutale. L'absence de ressources et d'accompagnement les conduit à une marginalisation rapide, qui explique leur surreprésentation dans la rue et dans les centres d'hébergement. Pour l'ensemble de ces jeunes, l'accès et le maintien au logement constitue là aussi un enjeu de taille à relever, accès qui nécessite la mise en place d'un accompagnement spécifique.

Propositions

- **Revoir le système des aides au logement**, afin de garantir aux jeunes un reste à vivre suffisant, en évitant notamment la brusque diminution de leurs allocations au moment de la perception d'un revenu ;
- **Garantir une contribution suffisante de l'Etat au fonds de Garantie des Risques Locatifs**, pour qu'elle bénéficie effectivement à ceux qui ont les ressources les plus modestes ;
- **Développer une offre de logement temporaire et abordable**, pour répondre aux besoins engendrés par la forte mobilité professionnelle des jeunes (foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, système de location à la nuitée, à la semaine...);
- **Développer une offre de logement de petite taille dans le parc très social**.
Plus spécifiquement, pour les jeunes en situation de précarité.
- **Soutenir l'intermédiation locative**, afin de favoriser leur accès à des logements autonomes de droit commun ;
- **Développer des services de suite** permettant un accompagnement dans la durée.



POUR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ RÉPUBLICAINES

Résumé

Les politiques sécuritaires de ces vingt dernières années ont largement démontré leur inefficacité. Privilégiant les opérations spectaculaires au détriment de politiques inscrites dans la durée et la proximité, elles ont fini par creuser un fossé entre jeunes populaires et représentants de l'ordre public, en même temps qu'elles ont cherché à disqualifier de nombreux professionnels œuvrant à la cohésion sociale (travailleurs sociaux, militants des mouvements d'éducation populaire...). Il est temps de revenir à des politiques alternatives favorisant le dialogue, la prévention, les alternatives à la détention et le respect des populations résidentes des quartiers populaires.

Contexte

Les quartiers populaires, plus que tous les autres, souffrent d'une image profondément négative, due à la fois à l'absence de valorisation des réussites (scolaires, entrepreneuriales, culturelles, de lien social, de solidarité intergénérationnelle...) et à la survalorisation et à la surmédiation de phénomènes – pourtant anciens et bien connus – liés aux diverses formes de délinquance juvénile.

La mise en scène des « violences urbaines » qui touchent une partie de la jeunesse de nos quartiers, outre qu'elle masque d'autres formes de violences (économique, symbolique, liée aux pratiques discriminatoires, policière...), a fini par stigmatiser et essentialiser des communautés entières, principalement issues des milieux les plus pauvres. Elle a conduit à la mise en œuvre de politiques répressives, dont l'efficacité est douteuse, et à l'instauration d'une logique de « criminalisation de la pauvreté ».

Constats

Nous assistons, depuis le début des années 1980, à une surenchère politico-médiatique sur le thème de « l'insécurité » dans les banlieues. Censé offrir une alternative aux discours émergents du Front National dans les années 1980, ce thème s'est élargi progressivement comme une problématique prétendument partagée par toutes les classes sociales. L'apothéose du discours sécuritaire – discours repris par la gauche au tournant des années 1990 – se situe au début de la décennie 2000 avec, pour illustration et conséquence emblématiques, la disqualification de Lionel Jospin au second tour des élections présidentielles de 2002 et l'incroyable percée du Front National !

Simultanément, nous assistons à une diminution massive des crédits dévolus aux politiques de prévention, aux crédits de la Politique de la Ville et, plus largement, aux diverses formes d'intervention sociale, au profit d'allocation de moyens de plus en plus conséquents aux politiques répressives. Depuis une vingtaine d'années, les recommandations de certains acteurs privés (« experts-consultants » en violence urbaine pour les marchés des Conseils Locaux Sécurité Prévention de la Délinquance, vidéosurveillance, agences de sécurité...) prennent progressivement le pas sur celles des mouvements d'Education Populaire. La raréfaction de l'offre de services de proximité (commerces, services publics, etc.) participent également du sentiment d'insécurité et d'abandon.

... Constats (suite)

La figure du « jeune de banlieue », forcément « désocialisé », « déstructuré », et usant de la « violence gratuite », se confond avec celle de « l'arabe », de « l'étranger » ou du « musulman », dans un discours le plus souvent ouvertement xénophobe. L'extrême banalisation et l'absence de condamnation de ces discours plus ou moins explicites conduisent à des formes de victimisation, de perte

de l'estime de soi et de repli vers des « valeurs refuges », censées être protectrices, qui conduisent les adolescents des quartiers et leurs familles vers une forme de désespérance.

Le rapport 2008 de l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles fait apparaître des indicateurs préoccupants que, malheureusement, les médias n'ont pas relayés avec la même ferveur que lors de la diffusion d'images des émeutiers de 2005...

Propositions

Loin de remettre en cause la légitimité d'une politique pénale et d'une intervention policière adaptées, il s'agit de :

Réaffirmer la nécessité de penser les situations d'exclusion dans leur complexité, quitte à réinventer de nouvelles formes de prise en charge de la souffrance des adolescents marginalisés. Les politiques sécuritaires et répressives, les contrôles au faciès systématiques et les humiliations qui les accompagnent, la stigmatisation des populations vivant dans les quartiers n'ont fait qu'accroître le fossé entre représentants de l'ordre public et les citoyens au cours de ces dernières années. **Il est urgent de privilégier les logiques de proximité** (Police de proximité en lien avec les populations) et repenser l'affectation des effectifs en fonction des besoins. Dans le même esprit, la confiance doit être rétablie entre la population et l'institution judiciaire. Trop nombreuses sont les décisions de justice qui restent incompréhensibles confinées à un sentiment d'abandon, de justice à plusieurs niveaux ;

Rétablir le dialogue et construire un climat de confiance plutôt que s'indigner des conséquences logiques de la surenchère. **Les interventions « musclées » des forces de police, répétées et ciblées auprès de certaines catégories de la population doivent cesser.** Elles ne font qu'accroître le sentiment d'insécurité, stigmatisent les populations des quartiers et renvoient à des pratiques héritées de la période coloniale ;

Réaffirmer la nécessité de préserver les actions de prévention des simples logiques de signalement (au juge, au policier, aux élus), qui contredisent les principes déontologiques élémentaires des professions éducatives et sociales, et rendent surtout inopérantes les actions mises en œuvre par les travailleurs sociaux ;

Renforcer la présence des professionnels de la prévention et du lien social (éducateurs spécialisés, animateurs, etc.) en leur octroyant des moyens adéquats contrairement aux « politiques préventives » inefficaces fondées sur la vidéosurveillance et la culture du résultat. Les citoyens pourraient être utilement représentés au sein des Conseils Locaux Sécurité Prévention de la Délinquance, de sorte à veiller au bon fonctionnement des institutions policières et éviter certaines dérives observées ;

Réhabiliter et relégitimer les politiques de prévention et les acteurs du champ social dans leurs missions fondamentales, dans leurs savoir-faire éprouvés, et surtout dans la durée d'action qui est la leur et qui n'est pas le temps de l'urgence et de la simple gestion de crise. Il en va de même pour la Politique de la Ville, qui s'est presque réduite, ces dernières années, aux opérations de destructions-reconstructions et de rénovations. Plus que jamais, les individus doivent être au cœur des dispositifs et la Politique de la Ville doit chercher à impacter sur les problèmes prioritaires des habitants des quartiers populaires que sont l'échec scolaire, le chômage, la précarité à tous les niveaux, la stigmatisation globale et l'isolement politique ;

Privilégier les alternatives à la détention chaque fois que cela s'avère possible. Il vaut mieux en effet tenter de réparer et conscientiser que chercher à punir, soumettre et humilier, faute de quoi le remède se révèle souvent pire que le mal. A cet égard, les Régies de Quartier font le constat d'effets positifs des Travaux d'Intérêt Généraux en termes de responsabilisation et de prise de conscience de la gravité de certaines infractions. A contrario, l'incarcération systématique a ceci de dangereux qu'elle inscrit dans le parcours des primo délinquants une « fierté » contreproductive ;

Développer et promouvoir les interventions menées sur le champ de la médiation, à l'instar de celles développées par les Régies de Quartier (Homme de Proximité, Correspondant de nuit, Adulte Relais...). Si ces pratiques s'appuient sur une réelle connaissance des territoires et des populations, elles se distinguent des pratiques dites des « grands frères » en ce qu'elles privilégient des approches favorisant la mixité des équipes (Hommes/Femmes, jeunes adultes et adultes reconnus par la communauté d'habitants...), la professionnalisation des interventions entre veille sociale et veille technique et la formation des agents. Ces actions participent du droit à la tranquillité des habitants des quartiers populaires.



POUR DES SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ DANS LA PROXIMITÉ

Résumé

Les services publics, dans les quartiers et les territoires ruraux, doivent non seulement être maintenus mais surtout renouvelés, regroupés, développés et redéfinis grâce à la participation réelle des habitants.

Contexte

■ Dans les grands quartiers populaires urbains, les services publics et les services au public sont de moins en moins présents. Ces services sont de première nécessité pour la vie quotidienne des habitants et ils devraient être situés dans la proximité du lieu d'habitation.

■ Certains territoires ruraux, en voie de paupérisation, sont touchés par le même phénomène. Ils ont vu les services publics disparaître, des entreprises publiques revoir leurs implantations et les commerces se délocaliser vers les gros bourgs et les villes-centres où il est impératif de trouver un moyen de mobilité pour s'y rendre.

Constats

■ Cette disparition des services de première nécessité dans la proximité de l'habitat aggrave ainsi le fossé entre les territoires, espaces urbains et banlieues populaires, villes-centres et espaces ruraux, et pénalise les personnes les plus fragiles et les moins mobiles (personnes âgées, isolées, public fragilisé sans moyen de locomotion...).

■ De plus, on constate que leurs modalités d'accès ne sont pas adaptées à la sociologie actuelle des habitants de ces territoires qui, pour beaucoup, n'en possèdent pas les codes culturels de fonctionnement, par incompréhension linguistique, méconnaissance des règlements administratifs, ou encore non maîtrise des nouvelles technologies de l'information.

... Constats (suite)

■ C'est donc un même phénomène d'exclusion concernant l'accès à ces services de première nécessité qui touche de plus en plus les habitants de ces territoires exclus. On peut citer La Poste, la Sécurité Sociale, la CAF, Pôle Emploi, les agences des entreprises EDF, GDF, les points d'accès aux droits, les services municipaux, les moyens de transports...

■ Si des économies d'échelle nécessitent, parfois à juste titre, de revoir l'implantation des services, la réponse aux besoins des habitants doit être maintenue dans la proximité, quelle que soit la forme – publique ou privée – du service public.

Propositions

■ Promouvoir de nouvelles formes d'intervention, innovantes et participatives, soutenues par les pouvoirs publics

Des expériences relevant du champ de l'économie solidaire existent. Elles sont menées en partenariat entre Etat ou collectivités territoriales et personnes de la société civile. Ainsi, des maisons de services publics ont été créées : les associations peuvent y avoir pleinement leur place. Si le regroupement de services permet des économies d'échelle, favorables au maintien du service, il encourage surtout, au-delà du seul aspect budgétaire, le partage des savoir-faire, le décloisonnement entre institutions parallèles mais qui trop souvent s'ignorent (CAF, Pôle Emploi, CCAS des communes par exemple). Ces initiatives doivent être soutenues et développées.

■ Former les agents de ces services à la prise en compte des différences culturelles

La formation des agents de ces nouveaux types de services publics est essentielle. Il s'agit de leur permettre de comprendre les besoins spécifiques des habitants des quartiers d'habitat social et des territoires ruraux éloignés, et d'adapter en conséquence leurs modes d'intervention. Sur ce champ, des expériences ont été menées, puis supprimées faute de crédits, alors même qu'elles étaient porteuses de résultats concrets. Il faut les réintroduire et les inscrire dans la durée.

■ Favoriser l'accès aux droits sociaux par une simplification des démarches administratives et un meilleur maillage des acteurs institutionnels

Par méconnaissance de leurs droits, du fait de la complexité du fonctionnement des services et parfois d'un manque de confiance vis-à-vis des institutions, les bénéficiaires potentiels sont dissuadés d'y accéder. Cette problématique de l'accès effectif à ces services nécessite la mise en réseau de tous les intervenants, en lien avec des associations dédiées à l'information et à l'accompagnement des habitants. Le dernier exemple est celui de l'accès au RSA, une récente enquête montrant que de nombreux bénéficiaires potentiels en sont exclus, faute, en partie, d'une information lisible et accessible et d'un accompagnement dans la proximité.

■ Ouvrir le mode de fonctionnement favorisant la participation des habitants

Une des voies permettant de surmonter la complexité administrative consiste à ouvrir le fonctionnement même des services de proximité à la participation des habitants. Dans une logique de refondation de ces services, l'enjeu de la simplification doit être traité avec les usagers, premiers intéressés, et non dans le seul but de réduire les dépenses. Pour ajuster au mieux des services regroupés, renouvelés, dans un contexte budgétaire contraint, la priorité consiste à faire intervenir des habitants, afin qu'ils puissent avoir un rôle moteur dans l'adaptation du fonctionnement des services.



POUR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Résumé

La démarche de développement durable, fondée sur le triptyque « Environnement, Economie, Social » (et intégrant aussi les notions de solidarité et d'emploi), ne peut donner la priorité à l'un ou l'autre de ces trois éléments, qui sont indissociables. C'est à cette condition que le développement durable est générateur d'innovation, de dialogue, de richesses et d'emplois, qu'il fait émerger la démocratie et la solidarité, qu'il est fondateur de pratiques respectueuses de l'environnement et des générations futures...

Contexte

■ La notion de développement durable a été définie pour la première fois en 1987 par Madame Brundtland, Ministre d'Etat norvégienne. A partir des constats de dégradation des conditions de vie, de l'environnement, du développement de l'extrême pauvreté, etc., elle proposait un « développement soutenable » prenant en compte un triptyque de base : l'économie, le social et l'environnement.

■ Aujourd'hui, toutes les études montrent que les questions de développement durable et d'environnement sont des préoccupations centrales pour les citoyens. Une nouvelle fois, les dégradations de l'environnement et des conditions de vie touchent plus fortement et plus durablement les populations les plus pauvres : « 3,4 millions de ménages dépensent plus de 10% de leurs

revenus à régler leurs factures d'énergie, les mettant dans une situation de " précarité énergétique ". 70% [d'entre eux] appartiennent au premier quartile de niveau de vie, c'est-à-dire aux 25% de la population percevant les plus faibles revenus » (Actu-Environnement, 7 janvier 2010).

■ Nous sommes aujourd'hui confrontés à un enjeu majeur : les atteintes et dégradations environnementales engagées depuis la première révolution industrielle menacent, à court terme, nos conditions de vie. Les rapports sociaux, l'économie, la structure de nos sociétés, nos modes de vie, etc., vont en être totalement bouleversés. Dans le même temps, les populations qui requièrent le plus d'efforts en matière de préservation de leur environnement sont celles qui en sont le plus exclues.

Constats

■ Historiquement, la gestion de l'environnement a longtemps été délaissée par les tenants de l'économie de marché, parce qu'elle représentait « un frein au développement économique, un facteur limitant la croissance, une source de taxes... ». Dans cette approche, la croissance s'analyse à partir de ce qu'il convient d'appeler la « croissance carbonée », c'est-à-dire la croissance liée à l'exploitation et à l'utilisation des énergies fossiles (essentiellement pétrole, gaz, charbon), depuis la révolution industrielle du 19^{ème} siècle jusqu'aux *Trente Glorieuses*. Aujourd'hui, l'économie marchande commence à prendre conscience des risques qu'engendrent pour elle l'épuisement des ressources et la dégradation sociale et environnementale à court terme. Elle a aussi repris à son compte la notion de Développement Durable.

■ La préservation et la gestion de l'environnement ont également gravement souffert des économies planifiées. Dans le *Manifeste du Parti communiste*, Marx et Engels parlent de « domestication des forces naturelles », de stratégie « d'appropriation de la nature pour les sociétés humaines ». La nature n'était alors perçue que comme une ressource infinie, dans laquelle il était possible de puiser pour servir « l'homme socialiste » et la société, délaissant les questions environnementales et provoquant des dégâts à grande échelle.

■ Les acteurs de l'Economie Solidaire développent, depuis de nombreuses années, des activités et des formes d'organisation innovantes, ancrées dans les principes du

développement durable. Elles ont pour objectifs d'apporter des réponses citoyennes, de contribuer au respect des générations futures et de la planète. Elles privilégient l'intérêt général, la réponse aux besoins émergents, la solidarité, la lutte contre les exclusions... Les Régies de Quartier sont d'autant plus concernées qu'elles se positionnent en milieu fortement urbanisé, où les problématiques environnementales et sociales sont exacerbées, du fait de la « concentration » des populations les plus pauvres et d'une gestion mal régulée des espaces (transport, habitat...).

■ Les habitants des quartiers populaires vont subir, à court terme, de nouvelles formes d'exclusions qu'il convient dès à présent d'intégrer dans nos préoccupations :

- Une exclusion spatiale et géographique, liée à l'augmentation irréversible des coûts du carburant et à l'absence de services collectifs ;
- Une exclusion financière : la « contribution-climat » est à ce point discriminante pour les citoyens les plus pauvres qu'elle vient d'être jugée non constitutionnelle ;
- Une exclusion emploi et formation : les emplois dépendant d'énergies fossiles (le secteur automobile par exemple) subiront de plein fouet la crise à venir, engendrant de nombreux licenciements de salariés pour qui la reconversion sera difficile ;
- Une exclusion technologique : les technologies dites vertes sont aujourd'hui plus chères que les technologies traditionnelles (électroménager classe A, véhicule électrique, isolation...).

Propositions

■ **Développer des Régies de Territoire et d'autres structures de l'Economie Solidaire**, favorisant la conclusion de partenariats avec de nouveaux acteurs (Parcs Naturels Régionaux, monde agricole, fédérations de producteurs, syndicats professionnels, Maisons Familiales Rurales...);

■ **Promouvoir la participation effective des habitants** et associer ceux-ci aux réflexions et à la co-construction des réponses apportées concernant les problématiques environnementales ;

■ **Développer la lutte contre la précarité énergétique**, en particulier dans le monde rural, et favoriser les travaux de rénovation énergétique ;

■ **Accompagner les habitants dans la maîtrise des charges (énergies, fluides...) et promouvoir des actions d'éducation à l'environnement.**



POUR GARANTIR À CHAQUE CITOYEN UN REVENU SUFFISANT PERMETTANT DE VIVRE DIGNEMENT

Résumé

La pauvreté monétaire touche particulièrement les populations résidant dans les quartiers d'exclusion où interviennent majoritairement les Régies mais elle concerne également de nombreux foyers résidant en milieu rural. Celles-ci cherchent à réduire la pauvreté monétaire et relationnelle, par la participation active et l'emploi des habitants/citoyens, qui peuvent ainsi retrouver un revenu, des droits sociaux, une reconnaissance personnelle et professionnelle.

Contexte

■ Les analyses de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles mettent en évidence deux phénomènes marquants. D'une part, la pauvreté dans ces quartiers est presque trois fois supérieure à celle observée dans le reste du territoire : le taux de pauvreté y est de 33% contre 12%. D'autres indicateurs alarmants confirment ce décalage. D'autre part, l'écart existant entre les quartiers en ZUS et le reste du territoire s'est creusé depuis 2006, alors que la Loi d'orientation et de programmation pour la ville (2003) fixait l'objectif de réduire en 5 ans les inégalités dont souffrent ces quartiers. Ces écarts touchent particulièrement les jeunes que la grande précarité financière conduit à des itinéraires de prise d'autonomie, de décohabitation familiale et d'intégration sociale souvent plus longs, plus accidentés et plus incertains.

■ Dans la dernière décennie, une figure de pauvreté s'est développée sur l'ensemble du territoire, mais d'une manière plus marquée là aussi dans les ZUS : celle du « travailleur pauvre ». La pauvreté a longtemps été rattachée à l'absence d'emploi, en raison du chômage ou de la faiblesse des revenus de transfert ou de substitution (personnes âgées, titulaires des minima sociaux...). L'emploi reste généralement le meilleur

rempart contre la pauvreté, mais dans de nombreux cas, il est de moins en moins suffisant pour franchir le seuil de pauvreté.

■ Si la notion de « travailleur pauvre » ne peut être totalement assimilée aux emplois à bas salaire, un lien direct existe entre la pauvreté en emploi et l'évolution des formes de travail. Deux facteurs principaux l'expliquent :

- Le développement de l'emploi à temps partiel concerne 4,5 millions d'actifs. Dans un tiers des cas – 1,4 million – il s'agit de temps partiel subi. Dans les ménages mono-actifs (n'ayant qu'un seul salaire), notamment les familles monoparentales, le temps partiel rémunéré au niveau du SMIC est presque toujours synonyme de pauvreté.
- Le développement du travail intermittent, intérimaire ou saisonnier, est l'autre source de pauvreté en emploi. Aujourd'hui, travailler moins de 10 mois par an payés au SMIC entraîne le plus souvent une telle situation.

■ Enfin, les contrats aidés, dont l'utilité sociale n'est pas en cause, participent malheureusement à cette pauvreté en emploi, dans la mesure où le cadre qui est défini implique le plus souvent un temps partiel.

Constats

■ Les emplois paupérisants résultent de deux phénomènes liés à la recherche toujours plus grande de flexibilité sur le marché du travail : l'instabilité qui se manifeste par la fréquence des changements d'emploi et l'augmentation, en nombre et en durée, des phases de transition professionnelle et de mobilités subies et l'insécurité de l'emploi qui se manifeste par l'enfermement dans des emplois précaires ne permettant ni accès à la qualification, ni progression du temps de travail, ni rémunération suffisante.

■ La réduction de la pauvreté monétaire relève d'un ensemble de politiques à mener dans les champs divers

de l'emploi, des revenus, de la fiscalité, de la protection sociale et de la solidarité.

■ Le gouvernement s'est engagé, en 2007, à réduire la pauvreté d'un tiers d'ici 2012. Un des axes privilégiés est le retour à l'emploi et la création du Revenu de Solidarité Active. Beaucoup d'observateurs craignent cependant que le RSA « activité » n'entraîne paradoxalement un accroissement des emplois paupérisants et de mauvaise qualité. S'il constitue un coup de pouce financier pour les ménages les plus pauvres, il ne permet pas, dans la plupart des cas, de franchir le seuil de pauvreté. En ce qui concerne le RSA « socle », versé aux personnes sans emploi, son montant se situe 50% en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui est le cas pour l'ensemble des minima sociaux.

Propositions

Le projet des Régies de Quartier et de Territoire porte sur une vision globale de la lutte contre la pauvreté, incluant toutes les dimensions de la vie sociale et un droit réel d'expression pour tous. En particulier, il affirme la nécessité que soit assuré l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, travail, éducation, culture...), en tant que composante de la lutte contre la pauvreté. Face à une offre de travail paupérisante ou une exclusion pure et simple du marché du travail, les Régies de Quartier et de Territoire considèrent que doivent être soutenus les emplois qui permettent d'offrir un niveau de vie décent. Il ne s'agit pas, pour elles, de fournir des « emplois de transition vers un hypothétique emploi pérenne », quel qu'il soit, mais avant tout de viser un « emploi convenable » pour tous, reposant sur des objectifs de qualité.

C'est pourquoi, nous proposons :

■ **D'instaurer une politique fiscale plus équitable visant en particulier à une meilleure répartition des richesses ;**

■ **D'instaurer un « bouclier social », véritable revenu d'existence, garantissant pour chaque citoyen un reste à vivre permettant un développement et un épanouissement personnels ;**

■ **De soutenir la création et la pérennisation d'emplois stables** qui permettent l'accès à des revenus convenables. Le recours aux dispositifs de l'insertion par l'Activité Economique, comme outils de mobilisation vers l'emploi, ne peut être soutenu que dans le cadre d'une politique d'emploi privilégiant les logiques de droit commun, des volumes horaires suffisants, des stratégies rompant avec les seules logiques de « sas » ;

■ **D'impliquer et de responsabiliser les entreprises** pour de nouvelles pratiques d'embauche et d'accompagnement des salariés. Sur certains territoires, celles-ci peuvent bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux en contrepartie d'un effort en terme de recrutement sur ces territoires. Le respect de ces engagements doit être contrôlé et les obligations respectées. Les entreprises concernées doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique pour remplir ces obligations.



POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Résumé

L'Économie Solidaire se caractérise par la prise en compte de trois dimensions : **Emploi, Cohésion Sociale et Démocratie Participative**. Elle se définit également par le principe d'hybridation des ressources marchandes (prestations vendues), non marchandes (financement public) et non monétaires (bénévolat). Parce qu'elle peut contribuer à renforcer les initiatives locales porteuses de réponses vertueuses sur le champ de l'utilité sociale et de l'emploi, les politiques publiques en sa faveur doivent être encouragées et renouvelées.

Contexte

■ Le marché apparaît aujourd'hui comme l'horizon indépassable de nos économies malgré ses limites importantes : chômage, exclusion, destruction de l'environnement, développement d'activités uniquement solvables, financiarisation de l'économie, délocalisations... De nouvelles pratiques sont apparues dans les années 1970 pour faire face à ces effets mais aussi, pour répondre à des aspirations culturelles et sociopolitiques recherchant d'autres manières de travailler, de vivre ensemble, d'intervenir dans la réalisation des activités économiques. Ces initiatives répondent à des enjeux variés et prennent des formes multiples : services de proximité, finances solidaires, commerce équitable ; elles se retrouvent progressivement sous le concept d'Économie Solidaire qui va se diffuser dans les années 1990.

■ Les Régies de Quartier participent au mouvement de l'Économie Solidaire depuis sa création. Elles sont

parties prenantes des appels parus dans *Le Monde*, en 1995 et 1997, en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'Économie Solidaire, de la création de l'Inter Réseaux de l'Économie Solidaire puis de sa transformation en Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES). En juillet 1997, le CNLRQ est parmi les 200 participants du premier symposium international « Globalisation de la solidarité » à Lima, qui donnera naissance au Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS). Et, sur un plan scientifique, les Régies de Quartier, comme objets de recherches, font partie des initiatives qui ont conduit à la production du concept d'Économie Solidaire.

■ Depuis près de trente ans donc, les Régies et d'autres acteurs concourent au développement d'activités créatrices de richesses matérielles et immatérielles fondées sur des logiques de réciprocité, d'échanges et de solidarité.

Constats

■ La déstabilisation de la société tient aux problèmes rencontrés dans trois domaines (Emploi, Cohésion Sociale et Démocratie Participative) qui sont habituellement abordés de manière séparée. Les initiatives d'Économie Solidaire qui tentent de mobiliser conjointement l'offre et la demande pour faire émerger de nouvelles activités ont justement pour spécificité d'agir sur ces trois domaines en les articulant au lieu de les décloisonner. Les dynamiques positives entre pouvoirs publics et Économie Solidaire reposent donc sur la reconnaissance de l'apport de celle-ci comme alternative au dogme fondé sur la croyance aveugle dans le marché et la « main invisible ».

... Constats (suite)

■ Si l'on isole l'un de ces domaines, le soutien à l'Économie Solidaire ne paraît pas réellement prioritaire. Par contre, si l'on identifie bien que son rôle irremplaçable consiste à tracer un triangle vertueux entre ces trois pôles (Emploi, Cohésion Sociale et Démocratie Participative), il devient alors légitime que la collectivité publique lui consacre une attention particulière. Elle est en effet la seule composante de l'économie à intervenir conjointement sur ces trois registres.

Propositions

L'Économie Solidaire, fortement présente dans les services, s'inscrit largement dans un espace intermédiaire entre services privés et services publics. Obliger ces services à s'autofinancer sur le seul marché, c'est souvent les amener à renoncer à la fourniture de biens ou de services utiles socialement. Les principes qui fondent l'Économie Solidaire sont également présents dans certaines structures de l'Insertion par l'Activité Économique. Sur ce champ, il est indispensable de sortir de la confusion lancinante entre insertion et traitement social du chômage. L'Économie Solidaire peut contribuer à l'insertion mais elle ne s'y limite pas et les emplois qu'elle offre doivent être des emplois stables de droit commun. Enfin, en ce qui concerne la démocratie participative, toutes les initiatives qui ont une véritable portée reposent sur une forte mobilisation des acteurs, indispensable pour aller à l'encontre des habitudes en matière de discrimination négative vis-à-vis de l'Économie Solidaire. Les politiques qui réussissent sont celles qui témoignent d'une co-construction entre responsables publics et réseaux d'acteurs où l'engagement bénévole est valorisé.

Nous proposons donc de :

■ Financer l'investissement immatériel

Pour éviter la dérive à laquelle ont été soumis trop de projets, il importe de financer en priorité l'investissement immatériel, qui conditionne la qualité des prestations futures. Dans ce cadre, il est en outre nécessaire de distinguer l'aide au montage et l'aide au démarrage (fonds de roulement, recrutement d'un premier encadrant...).

■ Créer des lignes de Crédits pour l'Expérimentation, la Recherche et l'Innovation Sociale et Environnementale dédiées aux structures de l'Économie Solidaire (CERISE)

Les capacités d'ingénierie des structures de l'Économie Solidaire, leur réactivité au marché, leurs capacités de mobilisation du « capital social » ne sont plus à démontrer. Il y a là des collectifs d'initiatives aptes à créer de la richesse et de l'emploi tout aussi bien que leurs collègues entrepreneurs du secteur lucratif. Mais les plus values attendues et les marges étant limitées, la mobilisation de moyens financiers dans les phases de recherche amont, d'amorçage ou d'incubation de nouveaux projets ou de nouvelles structures est quasi impossible et réduit considérablement l'ambition de ces projets. Ces financements pourraient être en partie mutualisés pour une recherche collective dans le cadre des réseaux de l'IAE. Les Collectivités Territoriales seraient invitées à réserver des crédits pour faciliter les phases d'incubation des nouvelles structures ou nouveaux projets présentés par les structures existantes.

■ Soutenir la professionnalisation des emplois

Améliorer la professionnalisation des personnes et des structures de l'Économie Solidaire, c'est prévoir une intervention financière qui puisse répondre aux demandes émanant d'un regroupement volontaire (Structures et/ou réseaux) s'accordant sur une volonté partagée.

■ Créer des Fonds Régionaux pour l'Utilité et l'Innovation Sociales (FRUIS)

Il devient nécessaire d'envisager la constitution de tels Fonds qui puissent mutualiser les contributions d'acteurs privés et publics. La création d'espaces de dialogue entre ces différents acteurs, à l'échelle locale, favoriserait un cercle vertueux de co-construction de projets utiles socialement.

■ Soutenir les Forums d'Économie Solidaire

L'Économie Solidaire doit rester accessible à toutes et à tous et ne doit pas faire l'objet d'une « technicisation » élitiste. La constitution de Forums populaires, sous diverses formes, doit être soutenue et encouragée pour permettre l'expression la plus large possible. Ces espaces doivent être entendus également comme lieu de coproduction d'initiatives locales favorisant l'expertise d'usage des habitants.

■ Encourager les modes de coopérations pour enrichir la capacité d'initiatives et d'innovations et privilégier les processus ascendants

La capacité de développement de l'Économie Solidaire tient beaucoup à la force d'organisations de second niveau (consortiums, réseaux nationaux...), qui sont à la fois des instances de soutien et de représentation. Il est primordial d'affirmer l'importance que revêt le renforcement des réseaux qui relaient les initiatives locales et en assurent leur diffusion.



POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE, UNE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Résumé

Une vie démocratique ouverte à la participation de tous est nécessaire pour assurer plus de justice et de cohésion sociale, pour mieux vivre ensemble. Mais, inversement, la qualité du lien social, la capacité des uns et des autres à bien vivre ensemble, conditionnent la qualité et l'efficacité de la démocratie : les liens sociaux et les solidarités de proximité que tissent les Régies et d'autres acteurs de l'Economie Solidaire sont de précieux outils pour engager l'indispensable réactivation de la démocratie.

Contexte

■ Les réalités économiques, sociales et politiques sont, dans les faits, étroitement imbriquées. Nous avons du mal à comprendre précisément comment le fait d'ouvrir, dans la proximité, l'accès à l'emploi peut non seulement créer du lien social mais également du lien civique et politique.

■ La doctrine républicaine, qui distingue la sphère publique, dont participe le politique, de la sphère privée, où l'on range à la fois l'économique et le social, ne facilite pas les choses. Bien plus, pour que la sphère publique puisse incarner l'intérêt général, il fallait la mettre à l'abri des influences de toute nature de la sphère privée. En découlent ainsi, non seulement notre conception de la laïcité, mais surtout notre conception de la démocratie : le rôle privilégié de l'Etat central, constituant et surplombant la Nation, la méfiance à l'égard des corps intermédiaires

porteurs d'intérêts particuliers contraires à l'intérêt général, la toute puissance de l'administration, de ses règlements universels et anonymes...

■ Il a fallu attendre un siècle après la Révolution pour que les corps intermédiaires (les syndicats, les mutuelles, les coopératives, les associations...) acquièrent droit de cité dans l'espace public. Il a fallu attendre un siècle de plus pour que l'Etat central se déleste de quelques-uns de ses pouvoirs et de certaines de ses compétences au profit des collectivités territoriales (la décentralisation) et, avec la construction de l'Etat providence, pour que l'Etat investisse des pans entiers de la sphère privée pour les rabattre sur la sphère publique et en confier la gestion à des corps intermédiaires, les partenaires sociaux et les associations.

Constats

■ Malgré ces évolutions pour ajuster notre mode de gouvernement aux réalités de la société, la crise dans laquelle nous nous enfonçons ébranle les fondements mêmes de la démocratie et rend urgente sa refondation. Le recours à la régulation économique et sociale par les mécanismes de marchés dominés par la spéculation financière s'avère non seulement inopérant, mais aggrave encore la crise économique et ses effets sociaux. Dans une telle situation, la ressource la plus nécessaire est la ressource humaine, celle des habitants, des travailleurs, des citoyens. On attend des collectivités locales et des associations qu'elles la mobilisent. Elles en sont proches et en sont l'émanation. Mais pour relever ce défi, les unes et les autres doivent non seulement disposer de moyens adéquats, mais aussi engager en leur sein une véritable révolution culturelle.

... Constats (suite)

■ La décentralisation n'a pas encore modifié chez tous les élus locaux une culture politique, héritée de la centralisation, qui privilégie l'appel à l'Etat plutôt que l'initiative et la prise de risque, l'écoute, le respect et le soutien des initiatives des

habitants. Quant aux associations, beaucoup peinent encore à abandonner ce mimétisme culturel, qui reproduit en leur sein, comme dans la relation entre l'Etat et les collectivités locales et entre les élus et la population, la distance entre les dirigeants, les bénévoles et les usagers, la culture du « faire pour » plutôt que du « faire avec ».

Propositions

La qualité d'une démocratie de proximité, et la qualité conjointe du lien politique et du lien social, sont à la fois l'outil et l'expression d'une dynamique de développement de nos quartiers et de nos villes. Il faut mettre en lien et en cohérence trois orientations fondamentales :

■ Démocratiser la démocratie

Pour redonner sens et puissance à la vie démocratique et au lien politique de proximité, outre les réformes législatives indispensables (fin du cumul des mandats, transparence de la fiscalité locale, élection au suffrage direct des conseils intercommunaux), les pratiques des collectivités locales peuvent et doivent évoluer, notamment dans les directions suivantes :

- **Ouvrir largement l'accès aux instances de participation de proximité** à ceux qui en sont aujourd'hui absents (horaires et lieux de réunion, modes d'animation, information préalable et sur les suites données aux avis et propositions) ;
- **Ouvrir et accompagner l'accès aux responsabilités publiques**, dans le respect de l'identité de chacun et de sa liberté de parole ;
- **Organiser et faire vivre dans la durée des débats publics** sur les grandes orientations politiques locales, débats initiés par les élus ou par les citoyens et leurs associations, et les relier aux instances de participation décentralisées dans les quartiers ;
- **Développer les possibilités de saisine du conseil municipal** par les citoyens.

■ Construire un pouvoir citoyen

Pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales, trois pistes d'action sont notamment à explorer et à développer :

- **Accompagner la capacité des habitants à formuler eux-mêmes leurs besoins**, à les porter dans l'espace public, à proposer, voire expérimenter, les réponses correspondantes (groupes de parole, auto-médiatisation) ;
- **Mettre à la disposition des associations les outils d'information, de formation, d'expertise et de coopération** pour porter collectivement la parole des citoyens ;
- **Reconnaître la légitimité des tissus associatifs locaux** pour soulever des questions importantes, mais ignorées ou mal prises en compte, et leur ouvrir l'accès aux moyens et lieux d'expression publique.

■ Développer une citoyenneté économique

On ne peut se sentir pleinement citoyen et s'investir activement dans la vie publique si l'on n'a pas d'abord les moyens de vivre et de faire vivre sa famille dignement. Acquérir une capacité économique, c'est acquérir une citoyenneté, dans la vie économique mais aussi dans la vie sociale et politique. Ici, trois pistes d'action sont notamment à privilégier :

- **Repérer et rendre formulables les savoirs et compétences** acquis par l'expérience professionnelle et sociale des personnes en recherche d'emploi, aider à les faire valoir dans les parcours de formation et sur le marché du travail ;
- **Repérer et faciliter l'expression des besoins de biens et services non ou mal satisfaits** et accompagner la construction des réponses économiques et des emplois correspondants ;
- **Développer et mettre en réseau les outils d'accompagnement** et de financement des initiatives économiques des habitants.



POUR DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES POPULAIRES ET CITOYENNES

Résumé

La mondialisation peine à se présenter comme une promesse crédible pour le développement des droits humains, l'accès aux ressources et les rapports Nord/Sud équitables. Alors que les initiatives locales jouent un rôle fondamental dans la réponse aux enjeux de la vie quotidienne des populations les plus précarisées, les milieux populaires, en France, sont peu associés aux actions de solidarité internationale. Il est temps de développer les solidarités et les citoyennetés internationales dans leur proximité, en s'appuyant sur leurs connaissances et sur leurs interrelations culturelles, économiques et sociales.

Contexte

■ La distinction Nord/Sud est de plus en plus bousculée par l'émergence de grandes puissances économiques et commerciales du Sud (Inde, Brésil, etc.) et par la persistance, voire l'aggravation, des situations de pauvreté et de précarité dans les pays du Nord.

■ La mondialisation a de plus en plus de peine à être perçue comme une promesse d'avenir, alors que s'accumulent les menaces de crises globales récurrentes, financières, alimentaires, énergétiques, écologiques, etc., sans que n'émerge de réponse effective en termes de régulation au niveau international.

■ Les faiblesses du contrôle démocratique de la mondialisation n'empêchent pas la question de la gouvernance d'être au centre des débats. Pour certains, il s'agit d'imposer la démocratie formelle par la contrainte financière et/ou par les armes. Pour d'autres, c'est l'occasion de mettre en avant le rôle vital des acteurs collectifs et des initiatives citoyennes dans toute dynamique de développement, et d'agir pour que la légitimité des

politiques publiques soit fondée sur le respect des droits de chacun et des biens communs à tous.

■ L'extension des réseaux d'information sert à la fois la circulation des marchandises et des idées. Dans un monde qui n'a jamais autant produit de biens matériels et de capitaux, face à l'ampleur des souffrances causées par la pauvreté et la faim, il est de plus en plus difficile de masquer la violence des phénomènes d'accaparement et de domination, et plus difficile encore de les justifier au regard des valeurs communes affichées par les Nations Unies.

■ Les débats sur les options du développement sont passablement édulcorés par l'enrobage rhétorique du développement durable et fermés sur l'unique focale du réchauffement climatique. Si la financiarisation de l'économie fait l'objet de toutes les condamnations (ou presque...), en revanche, le modèle industriel de production et d'administration continue d'échapper à toute remise en cause de fond. Par crainte de toucher au fondement de LA civilisation ?

Constats

■ En France, les milieux populaires sont peu associés aux actions de solidarité internationale des ONG. Ces dernières sous-estiment l'impact de la mise en concurrence des mains d'œuvre, orchestrée par la mondialisation dérégulée. Elles peinent aussi à accepter que la culture populaire de la solidarité s'enracine d'abord dans la proximité, où se nouent les connaissances et les reconnaissances, éléments préalables à toute assistance mutuelle ou militance commune.

■ Si les milieux populaires sont tenus à l'écart, si la richesse de leur expérience est méconnue et, plus encore, si cette expérience les rend suspects, le risque est grand d'une instrumentalisation, qui ne serait plus le fait d'un parti mais d'un pouvoir d'Etat, qui ne serait plus épisodique, alternée par des périodes de crise, mais quotidienne, légitimée par une doctrine de

guerre et mise en œuvre à une échelle industrielle. En cherchant à imposer la représentation fantasmatique de l'Etranger comme figure de la Menace, ce dévoiement des institutions de la République saperait la lente maturation d'une conscience partagée entre concitoyens du même monde, par-delà les couleurs de peau, les terres d'origine, les parcours de vie.

■ Les initiatives et les acteurs locaux jouent un rôle vital dans la construction de réponses aux enjeux de la vie quotidienne des populations précarisées. Economiques, sociales, éducatives, sportives, culturelles, artistiques, etc., ces diverses activités concourent à produire du lien social et à cultiver les solidarités et les citoyennetés, y compris souvent dans une ouverture aux échanges internationaux, malgré des politiques publiques nationales plus enclines à les précariser qu'à les encourager...

Propositions

■ **Amplifier la mobilisation populaire autour de la campagne « désarmer pour combattre la pauvreté »,** qui propose de convertir 10% des dépenses publiques d'armement en investissements sociaux, pour développer l'alimentation, la protection sociale, la santé, l'éducation partout dans le monde, y compris en Europe et en lien avec la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

■ **Demander que les politiques publiques, locales, nationales et européennes, favorisent les échanges internationaux** entre acteurs locaux, qui contribuent à la circulation d'informations sur les réalités de la mondialisation, aux échanges de savoirs populaires, à la pratique des relations interculturelles, à la fois comme contributions efficaces à l'enrichissement du vivre ensemble local et comme participations actives à la résistance à toutes les formes d'ostracisme, de racisme et de xénophobie partout dans le monde.

■ **Convertir une partie des sommes allouées pour le contrôle des frontières** (Union Européenne et pays signataires des accords de Schengen). Ces sommes – que les états membres eux mêmes désignent sous le terme de « fardeau » et dont l'efficacité reste à démontrer – pourraient être investies pour un meilleur accueil des populations migrantes et dans des programmes de développement, au Sud comme au Nord.

EDITIONS DU CNLRQ

54 avenue Philippe Auguste
75011 Paris

Comité National
de Liaison des
Régies de Quartier



Ministère de la santé
et des solidarités
Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement



Rhône-Alpes Région

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en octobre 2010
sur les presses de L'Imprime sur papier Couché Mat • Certifié PEFC
Dépôt légal octobre 2010 • n° ISBN 978-2-9506192-2-3

